

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
15

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 avril**

L'an deux mille quatorze

Le vingt quatre avril

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Etaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

Mme Olivia **WEISSROCK**, Adjointe au Maire

MM. Pierre **GIRARDEAU** et Sébastien **HURSTEL**, Adjointes au Maire

Mmes Adeline **CAYE**, Chantal **DIEBOLT**, Anita **ECKERT**

MM. Quentin **FENDER**, Hyacinthe **HUGEL**, Bernard **HURSTEL**,
Guillaume **LUTZ**, Michel **MUTSCHLER**, Philippe **SCHAAL** et
Arnaud **WACHENHEIM**

Absents excusés :

Mme Bernadette **SEURET**

Absents non excusés : Néant

Procurations :

Mme Bernadette **SEURET** pour le compte de Mme Adeline **CAYE**

Invitée :

Mme Brigitte **ANGSTEHLM**, Trésorière d'Erstein

**N° 01/05/2014 FISCALITE DIRECTE LOCALE - DECISION EN MATIERE DE
DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

VU les taux votés au titre de l'exercice 2013 à savoir,

- TAXE D'HABITATION	14,58 %
- FONCIER BATI	6,26 %
- FONCIER NON BATI	36,72 %
- CFE	20,48 %

CONSIDERANT D'UNE PART que les taux appliqués dans les rôles en 2014 permettent d'assurer l'équilibre budgétaire de l'année à venir

CONSIDERANT D'AUTRE PART que les projets d'investissement à venir de la Commune, ainsi que la situation financière de la Commune reste fragile, nous conduisent à augmenter de 3,00 % les taux d'imposition communale

CONSIDERANT que les taux de la Commune de LIMERSHEIM se situent dans la moyenne régionale et des autres communes de la Communauté de Commune du Pays d'Erstein

APRES en avoir délibéré

APPROUVE

les taux d'imposition pour l'exercice 2014, majoré de 3 %, soit

- TAXE D'HABITATION	15,02 %
- FONCIER BATI	6,45 %
- FONCIER NON BATI	37,82 %
- CFE	21,09 %

N° 02/05/2014 DESIGNATION ET NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose :

LE CORRESPONDANT DEFENSE :

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Un réseau de défense renforcé sur le territoire national

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD), qui sont les points uniques de contact des correspondants défense au niveau local.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, l'instruction relative aux correspondants défense a été réactualisée. Elle réaffirme et clarifie les missions des correspondants défense ainsi que le rôle de chacun des acteurs du dispositif.

Les documents régulièrement mis à jour sont téléchargeables en ligne. Des informations sont également adressées par mail aux correspondants défense et aux délégués militaires départementaux.

Sa mission d'interface au service du lien armée-nation

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

LES MOYENS DE SA MISSION :

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir accéder à une information régulière et réactualisée sur les questions de défense.

À cet effet, ils bénéficient de plusieurs supports de communication : le site internet défense, la lettre électronique du correspondant défense, le magazine Armées d'Aujourd'hui et le Journal de la Défense.

Les moyens d'information des correspondants défense

➤ **Le site internet défense : une source d'information quotidienne**

Ce site internet est une source d'information mise à jour quotidiennement.

De nombreuses pages du site sont consacrées à la connaissance des principes élémentaires de la défense ou à l'organisation du ministère de la Défense et des forces armées (ministère).

Des informations relatives aux modalités d'emploi des forces armées, ainsi qu'à l'actualité des opérations et des exercices menés hors du territoire national sont également disponibles (État-Major des armées).

Toutes les informations relatives au parcours de citoyenneté (enseignement de défense à l'école, recensement obligatoire à 16ans pour les filles comme pour les garçons, journée d'appel de préparation à la défense) sont disponibles dans la rubrique Vous et la Défense / JDC et accessibles également par l'onglet PROFIL / jeunes

Les activités de défense (volontariat, préparations militaires, réserve militaire) : toutes ces informations sont disponibles à partir de la rubrique Vous et la Défense / réserve.

Le site du ministère délégué aux Anciens combattants ainsi que ceux de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et de l'Office national des anciens combattants offrent des éléments complémentaires sur le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Les coordonnées utiles relatives au recrutement et à la reconversion au sein du ministère de la Défense sont consultables dans la rubrique Emploi.

Un accès au profil « Jeunes » permet de se renseigner sur les lycées militaires, grandes écoles militaires et les modalités d'accès aux stages rémunérés.

➤ **La Lettre du correspondant défense**

Envoyée sur messagerie électronique, *la Lettre du correspondant défense* informe, les correspondants défense et élus municipaux des 36 000 communes françaises et chargés des relations avec la Défense pour leur collectivité.

➤ **Armées d'aujourd'hui**

Complémentaire, le magazine de presse écrite mensuel *Armées d'Aujourd'hui* complète ce panorama par des reportages spécifiques. Les correspondants peuvent également le lire en ligne.

➤ **Le journal de la Défense**

Magazine mensuel TV tout en images en immersion dans les forces armées, le *Journal de la Défense* propose chaque mois un autre regard sur l'actualité de la Défense à travers des reportages exclusifs réalisés au plus près des militaires, à l'entraînement comme en opérations. Il délivre toutes les clés pour mieux appréhender et comprendre l'actualité et l'univers de la Défense. Visionnable sur La chaîne parlementaire (LCP) et sur le site du ministère de la Défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUIE les explications données par M. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les circulaires des 26 octobre 2001, du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004

VU l'instruction du 24 avril 2002

VU le courriel en date du 21 mars 2014 du Ministère de la Défense

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

M. Stéphane SCHAAL, Maire de la Commune de LIMERSHEIM, domicilié 20A rue Valpré – 67150 LIMERSHEIM comme correspondant défense pour notre commune.

N° 03/05/2014 CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU l'article L 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission Communale des Impôts Directs ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante, dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux, de dresser une liste de présentation portant sur la cooptation de contribuables proposés en nombre double de commissaires titulaires et suppléants et susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs ;

CONSIDERANT que cette commission outre le Maire ou son Adjoint délégué qui en assurera la Présidence comprend 6 membres titulaires et 6 membres suppléants ;

CONSIDERANT que ces commissaires sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT par ailleurs que les commissaires sont tenus d'être de nationalité françaises, d'avoir 25 ans révolus, de jouir de leurs droits civiques, d'être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune et d'être familiarisés avec les circonstances locales en possédant des connaissances suffisantes pour l'exercice des travaux confiés à la commission

DESIGNE

Comme suit la liste des personnes susceptibles d'être nommées en qualité de membres de la Commission Communale des impôts directs :

CATEGORIES DE CONTRIBUABLES REPRESENTES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Matthieu ISSENHART Richard KIEFFER	Robert RINGEISEN Yolande ZEIL
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Jean-Paul KIEFFER Thierry CAYE	Arsène ECKERT Francine BAUMERT
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Serge GOETZ Jean-Marc BEYHURST	Lucienne ROOS Fabienne MUTSCHLER
Représentants des contribuables soumis à la CFE	Denis MUTSCHLER Louis GRAD	Bernard HURSTEL Pierre-Michel GAMBARELLI
Représentants des contribuables soumis à l'impôt foncier et non domiciliés dans la Commune	François RIEHL (<i>Bolsenheim</i>) Eliane HAMM (<i>Ichtratzheim</i>)	Alain MUTSCHLER (<i>Hindisheim</i>) Roland REIBEL (<i>Nordhouse</i>)
Représentants des contribuables soumis à l'impôt foncier et non domiciliés dans la Commune	Joseph FOESSEL Jean-Pierre DIEBOLT	Nathalie LEBIAVANT Pierre BOTTEMER

PREND ACTE

Que la désignation définitive des 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sera arrêtée ultérieurement par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué assurant de plein droit la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs.

N° 04/05/2014 COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE DESIGNATION DE DEUX DELEGUES

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse ;

VU la Loi du 7 mai 1883 modifiée sur la police de la chasse ;

VU la Loi N° 96-549 du 20 juin 1996 portant modification de la Loi Locale sur la chasse ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 429-1 et suivants ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer la constitution de la commission consultative communale de la chasse ;

CONSIDERANT que ladite commission, au titre de ses attributions, devra émettre un avis sur l'agrément des candidats ;

CONSIDERANT que cette commission est composée entre autre du Maire et de deux Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal ;

DESIGNE

en vertu de l'article 32 de l'Arrêté Préfectoral du 27 juin 2005, et outre Monsieur le Maire en sa qualité de Président de plein droit :

- M. Bernard **HURSTEL**, Conseiller Municipal
- Mme Chantal **DIEBOLT**, Conseillère Municipale

N° 05/05/2014 MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2014

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif de l'exercice 2014 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2014

SUR proposition de Mme la Trésorière d'Erstein

APRES avoir délibéré

APPROUVE

La modification N°1 du budget de l'exercice 2014 dans les conditions suivantes :

❖ Virements :

Chapitre 020 – Article 020	Dépenses imprévues d'investissement	- 1 000,00 euros
Chapitre 21 – Article 21318	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 000,00 euros

SIGNALE

Que ces mouvements budgétaires n'affectent pas le niveau global des crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif 2014

N° 06/05/2014 DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE LIMERSHEIM

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014 et son installation en date du 30 mars 2014 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer de nouveaux membres du Conseil Municipal au sein de l'Association Foncière de LIMERSHEIM

DESIGNE

pour la durée du présent mandat :

NOMS	PRENOMS	ADRESSES
A. <u>TITULAIRES</u>		
LUTZ	Guillaume	1A, rue des Platanes – 67150 LIMERSHEIM
MUTSCHLER	Michel	2, rue du Lin – 67150 LIMERSHEIM
B. <u>SUPPLEANTS</u>		
SCHAAL	Philippe	1A, rue Haute – 67150 LIMERSHEIM

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Intervention de Mme Brigitte ANGSTHELM :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars dernier, Mme Brigitte ANGSTHELM, Trésorière d'ERSTEIN a proposé de participer à un Conseil Municipal afin d'informer les nouveaux élus du fonctionnement comptable d'une collectivité.

Aussi, à l'occasion du vote des taux de fiscalité 2014, M. le Maire a demandé à Mme ANGSTHELM de participer au conseil de ce jour.

Après les salutations d'usage et la présentation de Mme Brigitte ANGSTHELM aux Conseillers, M. le Maire laisse la parole à cette dernière.

Mme Brigitte ANGSTHELM procède tout d'abord à une présentation générale de la comptabilité publique avec la définition du rôle et les missions du comptable public et celle de l'ordonnateur.

Après cette présentation générale, Mme ANGSTHELM procède à l'explication du budget de la Commune de LIMERSHEIM (Un dossier de présentation préparé par Mme la Trésorière a été distribué à chaque conseiller).

Mme ANGSTHELM procède également à une rapide information sur la situation financière de notre Commune.

Après son intervention, Mme ANGSTHELM participe en tant que spectateur à la partie officielle du Conseil Municipal.

Clés des Bâtiments Communaux :

M. le Maire informe de son souhait de doter l'ensemble des bâtiments communaux de clés « passe ».

En effet, pour une question pratique, il serait important et surtout pratique de pouvoir entrer dans chaque bâtiment avec une seule et unique clé. Cependant pour les personnes extérieures aux services municipaux, l'accès au seul bâtiment de travail serait autorisé.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de procéder à une consultation par simple devis.

Présentation des Usines Municipales d'Erstein aux Conseillers Municipaux :

M. le Maire informe le Conseil que M. CHANVILLARD, directeur des Usines Municipales d'Erstein, propose de participer à une réunion du Conseil Municipal afin de présenter les Usines Municipales d'Erstein.

Après un tour de table, le Conseil ne souhaite pas rencontrer M. CHANVILLARD en réunion et demande à M. Le Maire et les Adjoint de le rencontrer directement.

Communauté des Communes du Pays d'Erstein :

Le Maire informe les Conseillers :

Le Conseil Communautaire a, lors de sa séance du 15 avril 2014 décidé la création des 6 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission finances et affaires générales
- Commission gestion du patrimoine, aménagement et entretien des cours d'eau
- Commission environnement et gestion des déchets
- Commission économie et aménagement du territoire
- Commission tourisme et déplacements
- Commission jeunesse.

et ouvert la possibilité aux conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein de ces commissions thématiques intercommunales.

Le Bureau de la Communauté de Communes a arrêté, lors de sa réunion du 16 avril 2014, le principe de représentation des Communes membres au sein de chaque commission thématique intercommunale selon la clé suivante :

- 1 membre pour les communes de BOLSENHEIM, HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM, LIMERSHEIM, OSTHOUSE, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM avec une possibilité d'élargir exceptionnellement à 2 membres au maximum,
- 2 membres pour les communes de HINDISHEIM et NORDHOUSE avec une possibilité d'élargir exceptionnellement à 3 membres au maximum,
- 3 membres pour la Ville d'ERSTEIN avec une possibilité d'élargir exceptionnellement à 4 membres au maximum.

Après un rapide tour de table, les Conseillers suivants ont décidé de participer aux commissions suivantes :

- ❖ Mme Chantal DIEBOLT - Commission tourisme et déplacements
- ❖ Mme Olivia WEISSROCK - Commission jeunesse

Représentation de la Communauté des Communes du Pays d'Erstein :

Le Maire informe les Conseillers :

Lors de sa prochaine séance, le Conseil Communautaire sera amené à désigner, notamment, les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA).

La Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN dispose de 13 représentants qui siégeront à la Commission Géographique, à l'Assemblée Territoriale et à l'Assemblée Générale du SDEA.

Le Bureau de la Communauté de Communes a arrêté, lors de sa réunion du 16 avril 2014, que chaque Commune membre soit représentée par une personne (Conseiller Communautaire ou Conseiller Municipal) et la Ville d'ERSTEIN par 4 personnes (Conseiller Communautaire ou Conseiller Municipal).

Après un rapide tour de table, M. Pierre GIRARDEAU propose de représenter la Commune de LIMERSHEIM au sein de cette instance.

Demande de retraite de Mme Cécile NEUBAUER, agent d'entretien :

M. le Maire informe avoir réceptionné ce jour la lettre de demande de mise à la retraite de Mme Cécile NEUBAUER, agent d'entretien.

Mme Cécile NEUBAUER, employé de la Commune de LIMERSHEIM depuis le 1^{er} mai 1984, atteint cette année l'âge de 65 ans et a décidé de faire valoir ces droits à la retraite.

Aussi, conformément aux dispositions légales, Mme Cécile NEUBAUER quittera son poste à partir du 2 novembre 2014, voire au 17 octobre 2014 étant donné ses congés à prendre.

Aussi, M. le Maire précise que la question de son remplacement fera l'objet de discussion à la prochaine réunion de la Commission des Finances.

Subvention du Foyer Club St Denis de LIMERSHEIM auprès de la Communauté des Communes du Pays d'ERSTEIN :

M. le Maire informe qu'une demande de subvention a été demandée par le Foyer Club St Denis de LIMERSHEIM auprès de la Communauté des Communes du Pays d'ERSTEIN.

En effet, une subvention de 915 € est versée chaque année aux associations de chaque village. Il s'agit de soutenir des manifestations publiques locales, et notamment celles considérées comme « d'envergure régionale » qui accueillent plus de 5.000 visiteurs.

Cependant, ces dernières années, la subvention de 915 € a été accordée sans forcément être très à cheval sur les critères initialement définis (notamment de nombre de visiteurs) de manière à ce que chaque commune puisse en voir bénéficier annuellement une association organisatrice d'évènement.

Aussi, M. le Maire informe le Conseil qu'il a demandé de ne pas inscrire cette demande de subvention à l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté afin de pouvoir discuter avec le Conseil Municipal de LIMERSHEIM de la destination de cette subvention pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et en discutera lors de la prochaine séance.

Elections Européennes du 25 mai 2014 :

Les élections européennes de 2014 auront lieu le 25 mai 2014 afin d'élire les 751 députés européens représentant les 28 États membres de l'Union européenne au sein du Parlement européen.

Aussi, M. le Maire propose de transmettre par courriel un tableau de présence vierge aux conseillers afin que chacun indique ses disponibilités.

Lotissement « Binnen » :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Sébastien LE DROGUENE, Société AMIRAL, a pris contact avec lui afin de lui parler du projet de lotissement rue Binnen.

M. le Maire souhaiterait que la commission « Lotissement » se rencontre rapidement afin de débattre sur ce sujet.

M. Michel MUTSCHLER étant absent durant 15 jours, M. le Maire propose que Maire et Adjointes rencontrent M. LE DROGUENE afin que ce dernier explique ce projet aux nouveaux élus.

Au retour de M. Michel MUTSCHLER, la commission « Lotissement » se réunira afin de débattre sur le sujet.

M. Michel MUTSCHLER demande à M. le Maire de prendre également contact avec le Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDAUH) afin de connaître l'aide que ce service pourrait nous donner dans le cas d'un lotissement communal.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h50 et remercie les membres du conseil municipal pour la tenue et la qualité des débats.

SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX